



**Assemblée communale extraordinaire de  
la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
du lundi 28 juin 2021 convoquée pour  
20h00 à la salle du Bicubic, à Romont**

---

Présidence :	M. Jacques Dumas, Syndic
Citoyennes et citoyens actifs :	1'783 convoqués par voie de « tout-ménage »
Citoyennes et citoyens présents :	424 (23.78 %) y compris les membres du Conseil communal
Scrutateurs nommés :	M. François Laffely pour les rangées A à C et la scène M. Philippe Mooser pour les rangées D à I Mme Marie-Laurence Hayoz pour les rangées J à O M. Benoît Bossel pour les rangées P à U Le Conseil communal in corpore et Mmes Séverine Deillon et Véronique Menoud sont également nommés au bureau électoral.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Brigitte Butty Mme Sandra Rey Mme et M. Jacqueline et Jean-Marc Débieux Mme Monique Dumas
Tractanda :	Selon convocation du 18 juin 2021

---

Ouverture de l'assemblée par M. le Syndic Jacques Dumas ;

Chères Citoyennes et Chers Citoyens de la Commune de Vuisternens-devant-Romont,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous adresse ses salutations et se fait un plaisir de mériter votre présence à cette assemblée communale. Le Conseil communal a préféré l'infrastructure du Bicubic pour permettre de répondre au plus près aux exigences sanitaires. Les citoyens ont dû s'annoncer individuellement à l'entrée et la liste des présences sera conservée durant 14 jours de manière à pouvoir contacter individuellement toutes les personnes présentes si un cas COVID se déclarait à la suite de cette assemblée.

M. le Syndic salue la Presse. Il en profite également pour saluer les personnes qui prendront la parole ce soir ainsi que les personnes extérieures à la Commune.

Le Conseil communal se doit d'être un exemple au niveau du respect des règles sanitaires, c'est pourquoi il demande aux personnes présentes de bien vouloir garder leur masque durant l'assemblée. Ce sera également le cas pour les intervenants qui auront un micro. Il remercie déjà l'assemblée de respecter le silence pendant les interventions. Il rappelle que les personnes extérieures à la Commune sont là en tant qu'auditeurs et n'ont pas le droit à la parole.

Pour une fois encore, cette assemblée ne sera pas suivie de la traditionnelle verrée, qui permettait d'échanger les bonnes nouvelles et les impressions.

M. le Syndic tient à remercier tout le personnel communal qui a relevé le défi de tout mettre en œuvre, afin d'assurer le bon déroulement de cette assemblée.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, la séance sera enregistrée.

Cette assemblée extraordinaire a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si l'assemblée a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Il précise que cette assemblée extraordinaire avait été prévue par le Conseil communal et que par la suite, des citoyens en ont également fait la demande.

Aucune remarque n'étant faite, les délibérations pourront se faire selon l'ordre du jour et l'assemblée communale extraordinaire de Vuisternens-devant-Romont du 28 juin 2021 est officiellement ouverte à 20h 16.

\* \* \* \* \*

## 1. Introduction

Selon l'ordre du jour, différents intervenants sont annoncés. Tout d'abord, la commission de l'énergie présentera ses conclusions sur le potentiel éolien de notre Commune. Elle sera suivie d'une présentation de Groupe E Greenwatt, représenté par M. Jacques Mauron et Mme Léonie Berset et enfin, une présentation de l'Association Paysage Libre Fribourg, représentée par Mme Antoinette de Weck.

Le Conseil communal avait également invité M. Serge Boschung du Service de l'énergie de l'Etat de Fribourg, mais celui-ci a renoncé à l'invitation.

Chaque intervenant aura 20 minutes à sa disposition, M. Dominique Butty sera le gardien du temps. Toutes les questions seront posées à la fin de toutes les présentations. Toute question devra être posée à l'un des intervenants de la soirée qui pourra, s'il n'a pas la réponse, la transférer à une autre personne citée dans l'ordre du jour.

\* \* \* \* \*

## 2. Présentation des conclusions de la commission de l'énergie

M. le Syndic passe la parole à Mme Ingrid Mathis, présidente de la commission de l'énergie.

Mme Mathis salue l'assemblée et a l'honneur de lui présenter les membres de la commission de l'énergie :

- M. Thomas Oberson : conseiller communal, ingénieur en génie mécanique, avec 10 ans d'expérience dans l'énergie hydraulique.
- M. Guillaume Boetsch : ingénieur de recherche à l'EPFL, puis co-fondateur et directeur d'une PME active dans la robotique.
- M. Laurent Sciboz : professeur HES-SO, directeur d'institut de recherches, actif dans l'énergie et aérostier, membre du Conseil suisse de la science.
- M. Philippe Pittet : constructeur métallique, chef de projet en façade high-tech.
- M. Hubert Verwilghen : ingénieur automatique, 30 ans d'expérience dans la production et la distribution d'électricité hydraulique, turbines, dont les éoliennes, chez ABB, l'un des plus grands groupes d'énergie électrique énergétique mondiale.
- M. Jean-Pierre Castella : agriculteur.
- M. Claude Hirschi : spécialiste de l'emballage au centre de compétences Bobst.

- M. Jean-François Girard : agriculteur, ancien conseiller communal et membre de la commission de l'énergie lors de la précédente législature.
- M. Joerg Fleckenstein : responsable de la gestion des documents et des archives chez Swisscom.
- M. Christian Deillon : responsable technique chez Micarna. Il a contribué au projet d'environ 4000 m2 de pose de panneaux solaires.
- M. Stéphane Raemy : chef de projet en charge d'étudier tout projet d'économie d'énergie. Responsable du dossier de la convention d'objectifs des réductions d'émissions de Co2 signée avec la Confédération. Au bénéfice d'un CAS en efficacité énergétique industrielle.

Avant de commencer la présentation de l'analyse effectuée en séance de commission, Mme Mathis explique très brièvement le contexte. Depuis 2012, la Commune de Vuisternens-devant-Romont a intégré des groupes de travail avec le promoteur éolien Greenwatt dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune.

En 2017, une lettre d'intention de collaboration a été signée entre la Commune et Greenwatt, et durant cette même année, six annonces Swissgrid ont été signées pour différents emplacements sur les biens fonds communaux.

Aujourd'hui, l'assemblée communale votera sur l'entrée en matière sur la création d'un parc éolien car elle est légalement compétente, ce qui donne à ce vote sa valeur constitutive.

Afin de réfléchir à la cohérence et à la pertinence de ce projet pour la Commune, la commission est partie d'une page blanche et a utilisé l'outil d'analyse stratégique FFOM ou SWOT Analysis qui lui a permis d'étudier les Forces, les Faiblesses, les Opportunités et les Menaces.

Mme Mathis remercie tous les membres de la commission de l'énergie pour la mise à disposition de leurs compétences pour la Commune et la remarquable implication de chacun. Elle donne la parole à M. Laurent Sciboz et M. Hubert Verwilghen pour la présentation des conclusions de la commission.

M. Sciboz présente les conclusions de la commission de l'énergie. La méthodologie utilisée permet de voir la nuance. L'ensemble de la commission est pour l'énergie éolienne, solaire et la biomasse car la transition énergétique est un devoir. La commission a travaillé sur tous les documents du Plan directeur cantonal (PDCant.) et sur les fiches du Canton. Tout le monde a ensuite travaillé personnellement pour arriver à une série d'éléments. La commission a également travaillé sur le document de coordination de la définition des sites. Ce qui est assez particulier pour le Canton de Fribourg, c'est que le document de base qui a défini les sites et le potentiel éolien a été rédigé en grande partie par la société genevoise Ennova, ce qui a amené une grande nouveauté en Suisse : la réalisation de sites éoliens en plaine. La commission a également travaillé sur le PDCant. 2002 et 2008 qui démontrait un potentiel plutôt en altitude (accès routiers, lignes à haute tension et pas d'habitation). Les projets prévus en Glâne sont inédits car ils sont prévus au milieu de 31'000 habitants. Ce qui est prévu en Glâne est plus que ce qui est fait actuellement sur l'ensemble des 25 autres cantons réunis. Un plan est présenté et démontre 59 zones dans la première étape du PDCant. éolien fribourgeois. Toute une série de critères ont permis de déterminer cette situation. La commission a étudié le classement intermédiaire des 59 zones. Le Massif du Gibloux était le premier en termes de notation et le second se trouvait à Morat, à Salvenach. Ce dernier était idéal en raison de son passage de la ligne à haute tension mais il ne figure plus dans le PDCant. L'essentiel se retrouve en Glâne et en Gruyère. Un site en Broye est prévu mais a peu de chance de se réaliser car il se trouve dans l'axe du radar primaire de l'aérodrome militaire de Payerne et le site du Schwyberg n'est pas idéal car il se trouve en dessus d'un site très touristique. La commission a également travaillé sur les publications scientifiques. La publication de l'EPFZ de 2018 démontre le potentiel de l'éolien et l'on remarque qu'il est relativement faible en plaine. Cependant, le solaire est démontré en jaune et son potentiel est très important.

M. Sciboz présente ensuite l'énumération des différents points ressortis après l'utilisation du SWOT. Dans les forces, nous retrouvons la compatibilité à la stratégie 2050 (énergies renouvelables), tout type d'énergies renouvelables dont l'énergie locale, le rôle de pionnier car le canton de Fribourg serait le seul en Suisse à faire de l'éolien massif en plaine alors qu'il y a d'autres possibilités intéressantes où il n'y a aucun habitant. C'est également un clin d'œil au CO2 pour la Suisse qui en émet relativement peu, chose que l'on peut trouver sur l'application [electricitymap.org](http://electricitymap.org). L'objectif est d'aller vers 2050 en produisant de l'électricité avec très peu de carbone. Une autre force est démontrée par Ennova SA qui a sous-traité un certain nombre d'études au sujet des milieux naturels pour pouvoir faire l'exclusion des 59 zones démontrées précédemment. Dans les critères d'exclusion il y a notamment la détermination de la sensibilité de la zone pour les milieux naturels. L'indicateur démontre en rouge les zones très sensibles et il est démontré que la Glâne est peu sensible en termes d'atteinte au milieu naturel. La commission de l'énergie se demande pourquoi la Glâne est peu sensible.

Dans les faiblesses, nous retrouvons la détérioration des routes qui est très importante. M. Andreas Morf, ingénieur civil, a démontré cet élément très important car les aérogénérateurs prévus sont les plus grands d'Europe. Ceci nécessite des routes d'accès importantes car la grue nécessaire à la construction des machines pèse 700 tonnes. Un problème est également porté sur les sources d'eau. Des bruits inaudibles/infrasons ont également soulevé des questions : pourquoi une implantation d'un parc autant proche des habitations ? Selon l'ordonnance fédérale de la protection contre le bruit, on peut aller très loin car les sites sont considérés comme des zones artisanales. Une autre faiblesse est le jet de glace qui ne doit pas être négligé. Un élément important est également les lignes à haute tension qui représente une quintuple demande sur le permis de construire.

La parole est donnée à M. Hubert Verwilghen qui a 30 ans d'expérience dans les lignes à haute tension. En parlant d'éoliennes, on parle de production d'énergie qui doit ensuite être transportée. Ceci est fait à plusieurs niveaux : très haute tension, haute tension et moyenne tension. Un parc de 32 éoliennes représente 96'000 mégawatts et le transport nécessaire se calcule en mégavolt-ampère. Une carte de Swissgrid présente les tracés des lignes existantes et situe Vuisternens, où on ne remarque aucune trace de très haute tension nécessaire à la construction du parc. Beaucoup de questions se posent alors car aucun tracé n'existe à ce jour pour raccorder Vuisternens aux lignes avoisinantes. La question serait de savoir comment pouvoir sortir cette énergie lors de fronts froids et fronts chauds. Le Conseil fédéral prendra la décision.

M. Sciboz continue en présentant d'autres opportunités. Un point important est relevé, celui des redevances pour la Commune et le propriétaire foncier qui représenterait quelques dizaines de milliers de francs par machines sur la Commune. Une autre opportunité serait de faire des modifications du PDCant., comme par exemple le critère du vent qui ne compte que pour 10%. Un aérogénérateur implanté dans un endroit propice produirait bien plus qu'en plaine.

Pour terminer, un certain nombre de menaces sont citées comme le clivage constaté dans la Commune que M. Sciboz regrette le plus. Il espère retrouver la tranquillité et la sérénité d'avant. Une autre menace serait également la possibilité d'avoir peut-être moins de financement pour le solaire notamment.

La conclusion de la commission après toutes ces séances est plutôt non car le risque encouru pour la Commune est trop important par rapport au bénéfice potentiel. La commission travaille sur la suite car elle est très motivée par la transition énergétique. La prochaine rencontre est fixée à mercredi pour l'analyse du potentiel comme le solaire qui est très favorable au Sud du Canton selon le PDCant. Une demande a été faite à l'OFEN pour démontrer le potentiel de production électrique par le solaire pour les toits et façades.

M. le Syndic remercie Mme Mathis, la commission de l'énergie, M. Sciboz et M. Verwilghen pour leur exposé et passe au point 3 du tractanda en donnant la parole aux représentants de Greenwatt, Mme Léonie Berset et M. Jacques Mauron.

\*\*\*\*\*

### **3. Intervention d'un/des représentant(s) de Groupe E Greenwatt SA**

M. Mauron salue l'assemblée. Etant originaire de Villaraboud, il est très conscient de la beauté des paysages de la Glâne et très attentif à tout ce qui se passe dans ce beau district. Il remercie le Conseil communal de lui accorder un moment dans cette assemblée car il est important de pouvoir expliquer les raisons qui poussent Greenwatt à développer l'éolien dans le Canton de Fribourg. Avec Mme Berset, ils vont aborder les thèmes qui sont les enjeux stratégiques et politiques, les avantages et les étapes d'un plan directeur et quelques exemples de la thématique à prendre en compte.

M. Jacques Mauron, Directeur de Groupe E, se présente brièvement. Il expose ensuite l'évolution de la consommation de l'énergie durant le dernier siècle en Suisse. Avant, 90% de la consommation de l'énergie totale était le charbon jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale. Ensuite, durant les trente glorieuses, la croissance du niveau de vie s'est presque faite exclusivement en exploitant les sources pétrolières (chauffage et déplacement). Il y a également eu le développement continu de l'éolien et aussi le début du nucléaire. Ce boom s'arrête dans les années 70, lors du choc pétrolier, lorsqu'on se rend compte que cette ressource n'est pas infinie et a certaines conséquences au niveau environnemental. Des questions d'efficacité se posent et une décroissance des produits pétroliers est constatée. L'objectif de la stratégie énergétique 2050 est de se séparer de la partie nucléaire et de supprimer les émissions de CO2 dans les 30 ans à venir. En même temps, des programmes d'efficacité doivent être développés. Aujourd'hui la Suisse importe pour un milliard de francs par mois d'énergie à base de pétrole ou de gaz.

Sur l'électricité pure, une représentation sur 12 mois est faite. Elle démontre la production nucléaire, hydraulique et les autres productions. La Suisse est déjà importatrice d'énergies durant le semestre d'hiver et exportatrice durant le semestre d'été. En 2050, la consommation d'électricité sera plus importante qu'aujourd'hui. La sortie du nucléaire fait aussi partie de la stratégie 2050 en développant de nouvelles énergies renouvelables comme le photovoltaïque et l'éolien. En enlevant le nucléaire : le photovoltaïque représente 40% de la consommation totale ce qui est dans la bonne voie pour réaliser mais le problème est que l'hydraulique produit 60% de son énergie en été.

En 2020, la production photovoltaïque représentait 9% de la consommation totale des habitants. 9% sur l'année mais 18% en juillet et 1% au mois de décembre. Pour compenser le manque d'eau en hiver, le photovoltaïque ne suffira pas. Si rien d'autre n'est fait, un manquement de 5 à 10 x supérieur sera constaté. Si les pays alentours font pareil, il n'y aura pas de problème. Cependant, ils sont en train de sortir des énergies fossiles. La France et l'Allemagne ne seront plus capables de produire l'énergie nécessaire à terme.

Le débat actuel de l'éolien est très passionné et très émotionnel. Il est important de revenir sur les faits. Il y a un vrai impact qui est porté sur le paysage, M. Mauron le reconnaît. Cependant il doit être mis en face de la transition énergétique et le cercle d'approvisionnement électrique. S'il y a des coupures d'électricités durant plusieurs jours, cela engendrera après quelques heures l'arrêt de l'alimentation en eau, ensuite les stations d'épuration et enfin toute la chaîne alimentaire.

Encore une fois l'impact sur le paysage est bien réel mais certains arguments qui circulent ce soir sont faux. On dit qu'il n'y a pas suffisamment de vent mais il est important de se baser sur les cartes mises à jour. La Suisse a du potentiel en vent. Une éolienne c'est de l'électricité pour 5'000 habitants/an, soit la population de Romont. M. Mauron explique que Greenwatt ne va pas implanter d'éolienne où il n'y

a pas de vent car la rémunération du courant qui est produit dépend du nombre de kW produits. Avant de proposer la création d'un parc éolien, des mesures du vent seront faites. S'il y avait sept éoliennes sur la Commune de Vuisternens, un bénéfice de Fr. 300'000.- à Fr. 400'000.- par année serait dégagé pour la Commune.

Pour conclure, l'éolien est possible et fonctionne. Les régions autour de la Suisse ont développé l'éolien. Le vent ne s'arrête pas aux frontières. Pour M. Mauron, c'est une démarche relativement égoïste de dire qu'on ne veut pas l'éolien chez soi. Le canton de Fribourg est le troisième canton ayant le plus de potentiel éolien en Suisse. Nos grands-parents ont construit des barrages qui nous sont indispensables aujourd'hui. Il est temps, nous aussi de prendre nos responsabilités pour les générations futures.

M. Mauron passe ensuite la parole à Mme Léonie Berset, responsable de projet chez Greenwatt, qui présente la procédure liée à un parc éolien.

En 2020, le PDCant. est sorti. Pour un développeur tel que Greenwatt, plusieurs étapes et conditions doivent être respectées. La première serait de faire adopter la Commune et la population pour pouvoir voir si le site a des prédispositions à l'éolien, soit des mesures concrètes in situ. Ensuite, l'étude d'impact sur l'environnement va être mise à l'enquête publique avec une demande de permis de construire et une modification du Plan d'aménagement local (PAL) qui devra être validée par la Commune. Il est important pour Greenwatt de pouvoir collaborer avec les Communes. Ensuite il est prévu une période de traitement des oppositions et de construction et d'exploitation du parc. Sa durée de vie est d'environ 20 à 25 ans. Pour le réaliser, il faut au minimum 10 ans. Dès lors, quelle que soit l'issue du vote de cette assemblée, la construction ne démarrera pas demain.

Pour revenir sur les impacts, le parc éolien a un impact sur le paysage, comme l'ensemble des activités humaines telles que les constructions de maisons ou de routes. Mme Berset pense que c'est important que la population se conscientise sur ces éléments. La notion de beauté du paysage est subjective. Greenwatt veut rassurer la population. Il ne va pas enlever toutes les forêts du Gibloux comme par exemple pour la production d'huile de palme. L'idée n'est pas de construire les lignes à haute tension au-dessus des maisons mais d'enfouir les lignes existantes. Un parc éolien est un emprunt temporaire au paysage pour 20 à 25 ans. Pour toutes les autres thématiques, l'objectif est de faire des études d'impact sur l'environnement, humain, santé, radars, bruits... en respectant un cadre donné avec des ordonnances et lois claires et précises. Si la machine n'arrive pas à respecter les normes données, des mesures ou le déplacement des machines doivent être proposés et si ce n'est pas possible, le parc ne pourra pas être construit.

Un exemple qui fait beaucoup de souci à la population est le bruit. L'éolienne fait 100 décibels au rotor mais au récepteur, sur les villas, le bruit ne doit pas dépasser les 45 décibels, équivalent à un lave-vaisselle en fonction. Le jour où les éoliennes fonctionneront, il y aura également beaucoup de bruits environnants, donc le bruit de l'éolienne en elle-même sera caché. La Suisse ne légifère pas sur la distance mais sur l'ordonnance pour la protection pour le bruit. Cette même ordonnance règle également les infrasons. Vivre 27 ans à proximité d'une éolienne équivaut à la même quantité d'infrasons reçus lors d'un trajet en voiture de 3h30. Deux études ont été faites en 2017 et 2019 sur 65 milles transactions immobilières en Suisse sur des projets d'éoliennes en place et sur des futurs projets d'éoliennes. Aucune n'a réussi à prouver une dépréciation de la valeur immobilière.

La production agricole est importante pour la région. Greenwatt aurait souhaité passer une vidéo de Couleurs locales d'un agriculteur du Mont-Crosin qui avait des craintes face à l'éolien. Il s'est rendu compte que ses vaches et ses chevaux ne rencontraient aucune problématiques (fécondité, qualité de lait) mais ce qui lui importait c'était que lorsqu'une machine était mise en place elle pouvait être retirée et remise à la nature de manière totale. Les Communes voisines au Mont-Crosin ont accepté dernièrement un agrandissement de la zone. Au niveau des tonnages de béton, une éolienne équivaut

à quatre maisons individuelles. Ceci n'est pas énorme quand on sait qu'une éolienne produit du courant pour 5'000 personnes par année durant 25 ans.

M. Mauron ne se fait pas d'illusion sur le résultat de la votation de ce soir mais il espère qu'un jour nous serons capables de prendre nos responsabilités pour les générations futures. Il espère aussi que la population écoutera ce que la science a à dire à propos du débat. Pour la séance de ce soir, Groupe E a souhaité inviter le Prix Nobel Jacques Dubochet. Ce dernier a accepté. Malheureusement, l'assemblée ne l'entendra pas ce soir. Immédiatement après la confirmation de sa venue, Groupe E a informé le Conseil communal en toute transparence en précisant que son intervention serait comprise dans les 20 minutes laissées à disposition. A la grande surprise de M. Mauron, le Conseil communal a refusé que le Prix Nobel participe (applaudissement de l'assemblée). Groupe E respecte la décision du Conseil communal mais la regrette, en particulier que la science ne puisse pas être entendue dans ce dossier.

M. le Syndic remercie Mme Berset et M. Mauron pour cette présentation très complète et passe ensuite la parole à Paysage Libre. Il demande également à l'assemblée par respect pour les orateurs et leurs voisins qui ont décidé d'écouter de maintenir le silence durant les discours.

\*\*\*\*\*

#### **4. Intervention d'un/des représentant(s) de Paysage Libre**

Mme de Weck salue l'assemblée. L'association souhaite présenter les arguments contre la construction d'éoliennes sur le territoire communal. Personnellement, Mme de Weck est attachée à cette région car elle y a vécu durant 20 ans. Paysage Libre Fribourg a cinq sections dont trois en Glâne : Vents contraires qui lutte contre le projet des Monts de Vuisternens, Sauver les forêts du Gibloux contre le projet du Massif du Gibloux et Paysage Glânois contre le projet de la Côte du Glaney. Il y a encore un autre projet Autour de l'Esserta qui n'a pas encore d'association mais qui concernerait également la Glâne.

Mme de Weck relève que le discours fait pour soutenir les éoliennes présentait l'argument principal qui est le risque de blackout qui est agrandi par la rupture des négociations entre la Suisse et l'Europe. Cet argument est utilisé depuis de nombreuses années. Selon un article qui date de 2011, le Président de l'Association Genève Energie a relevé que l'industrie nucléaire risque de tomber en pénurie ce qui n'épargnera personne. Cela fait 11 ans qu'on nous parle d'un risque de blackout alors qu'à ce jour, nous n'en avons pas eu. La Suisse est la plaque tournante de l'énergie électrique de l'Europe. Ceci est une constatation aussi faite par les responsables des Services industriels zurichois. L'Europe a tout intérêt à ce que la collaboration avec la Suisse fonctionne. M. Mauron a dit qu'on a des risques de ne plus avoir d'énergie nucléaire française. Mme de Weck tient à préciser que la France a reculé sur ses intentions de réduire de 50% selon un arrêt de mars 2020. Nous pourrions toujours en profiter. Selon un slide, la Suisse améliore son réseau et Swissgrid le dit, la jonction en baisse optimisera les échanges entre l'éolien allemand et les éoliennes suisses. Est-ce que l'éolien est la bonne réponse par rapport aux besoins que nous aurions ? La question peut se poser. L'éolien est une source intermittente : lorsqu'il n'y a pas de vent, il n'y a pas de courant. Ce qui peut aussi arriver lors d'un blackout est que l'énergie éolienne arrive de manière très forte et s'arrête directement. L'argument du manque de soleil en hiver devrait être la raison pour laquelle on devrait développer l'éolien. M. Mauron a pris en exemple l'Autriche et ses éoliennes. Elle a aussi la même population et arrive à produire de l'énergie éolienne mais ce qui n'est pas dit, c'est que sur les 1300 éoliennes, il n'y a que deux machines dans les montagnes et les autres se trouvent dans les plaines, vers la Hongrie. L'Autriche importe depuis l'Allemagne cinq fois plus de courant que la Suisse durant le semestre de l'hiver.

On dit que Fribourg a un potentiel éolien important de 160 GWh. Il s'agit d'un ratio très simple, le potentiel éolien est proportionnel à la surface du territoire. Selon la réalité présentée sur la carte de

l'Europe, un énorme potentiel est représenté en Angleterre et au Nord de l'Allemagne. En Suisse, le potentiel est inférieur à 4m/sec. La vitesse des vents en Suisse démontre que Fribourg est en dessous de 4m/sec. En 2009, la Confédération avait recherché les meilleurs sites en Suisse pour l'éolien. Ils se trouvent essentiellement sur le Jura. Un slide relève une information adressée aux communes glânoises dans lequel on apprend que Groupe E Greenwatt avait donné un mandat à une société pour évaluer le potentiel éolien de la Glâne. Cette société avait découvert un potentiel beaucoup plus important que celui calculé auparavant. Or ce qu'il faut savoir, c'est que Groupe E est actionnaire de cette société et que son chargé d'affaires est membre du Conseil d'administration. Ces études ont été reprises dans l'Atlas des vents en 2016. Mme de Weck relève quelques questions à se poser sur l'objectivité de ces études. Selon les mesures de Payerne, des vents ont été mesurés sur la piste d'atterrissage. La moyenne annuelle est de 7.6 km/h, soit 2m/sec. On peut donc conclure que le Canton de Fribourg a un faible potentiel éolien. Si on compare le rapport entre la vitesse de vent et la puissance d'énercon (modèle prévu sur la Commune de Vuisternens), on remarque que quand le vent souffle, la puissance n'est que de 7% de la puissance totale d'une éolienne. La puissance maximale est de 12m/sec. En conclusion, il faut placer les éoliennes là où il y a du vent. Selon les Atlas de 2016 et 2019, le potentiel éolien a été réduit, ceci en raison de la votation de la stratégie 2050.

Selon le Plan directeur, 59 zones avaient été retenues. La zone de Salvenach a disparu sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de vent. Sur la base des mesures faites par Ennova, des sites ont été retirés. Selon les critères d'évaluation : des raccordements des routes et électriques valent plus que la santé humaine. La zone d'exclusion est présentée. Le critère humain n'est pris en compte que pour 25%. Mme de Weck explique les différentes règlementations d'exclusion selon les pays qui ont fortement développé l'éolien. En Allemagne, c'est 10x la hauteur d'une éolienne, en Angleterre, c'est 15x la hauteur, au Canada, c'est 2500 m et aux USA, c'est 2000 m. Quels sont les intérêts pour nos communes : c'est l'intérêt financier soit Fr. 27'000.-/année par éolienne mais il s'agit seulement d'une projection. L'intérêt général est la réalisation de la stratégie 2050. Les Communes qui ont un potentiel doivent se montrer solidaires avec le reste de la Suisse. La plupart des Cantons ont réduit leurs projets. Il ne reste plus que quatre cantons avec des projets éoliens. Est-ce que nos paysages ont moins de valeur que ceux des autres cantons ? Les désavantages des éoliennes sont un sujet clivant. Les répercussions seront reportées sur d'autres projets. Il n'y aura plus de projet immobilier autour de la zone, le développement des Communes sera stoppé. La présence d'une éolienne suscite une baisse de la valeur immobilière. Le bruit sera audible jusqu'à 1500 m. Mme de Weck passe durant les dernières minutes une vidéo qui justifie l'implantation d'une éolienne. Le vent est capté à un endroit et l'énergie est transférée dans le réseau pour d'autres régions dans la Suisse. Les services industriels de Genève ont passé un accord avec Groupe E pour reprendre le tiers des parts du parc du Massif du Gibloux et des Côtes du Glaney et le Groupe E pourra prendre 50% des parts de deux parcs dans le Jura. Comme les intérêts économiques, le vent n'a pas d'odeur. Mme de Weck se demande si 20 ans de production d'une éolienne est comparable à un barrage qui dure 500 ans, le sort nous demeure. Si l'on construit une nouvelle éolienne, le socle n'est pas réutilisable et un nouveau doit être construit. Un autre argument est de dire qu'on importe pour 1 milliard d'énergie sale pour le chauffage et les voitures. L'impact des éoliennes est moins élevé que le réchauffement climatique. Ceci donne un sentiment de culpabilité alors que l'impact des éoliennes est plus conséquent que ce qu'on veut dire. Aucune étude n'a été faite sur l'impact hydrologique alors que la protection des eaux souterraines est un motif d'exclusion. Les éoliennes doivent être doublées d'une autre source d'énergie pour palier à l'intermittence. En Allemagne, l'électricité est devenue hors de prix. Le givrage a également un impact, en effet, il serait très difficile de dégivrer une pale de 70 m de long.

Mme de Weck dit que des mesures seront faites pour définir si le site se prête vraiment. Le site se prêtera de toute manière car rien ne définit la production éolienne suffisante pour construire ou non une éolienne. Il faudrait entre 12 et 20 m/sec pour que ça soit une véritable production, comme c'est le cas au Mont-Crosin.

En conclusion, la Commune de Vuisternens n'a pas à être la poubelle de la politique énergétique de la Suisse.

M. le Syndic remercie Mme de Weck ainsi que tous les intervenants qui ont tous respecté le temps imparti. Il passe donc au point 5 de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

## 5. Questions de l'assemblée

Les personnes qui désirent poser une question doivent lever la main et attendre qu'un micro leur soit apporté. Elles sont priées de se présenter par leur nom et prénom et de préciser à qui la question est adressée. M. le Syndic remercie les autres personnes de garder le silence afin de respecter la personne qui parle mais aussi les autres personnes qui écoutent. Il requiert que les personnes posent des questions dans le but d'apporter une réponse pour le choix du vote.

- M. Christian Richoz prend la parole. Il explique avoir presque 40 ans de pratique dans la distribution de l'énergie électrique en tant que monteur électricien. Jusqu'à hier il n'avait jamais pris la peine d'aller voir de près une éolienne et s'est rendu au Mont-Crosin. Il a été surpris en bien en raison des routes d'accès qui sont en fait des chemins agricoles non goudronnés et non des routes de 6 à 8 mètres comme certains le prétendent. L'assemblée réclame une question et non une prise de position. M. Richoz répond qu'il n'a pas de question mais souhaite faire une constatation. M. Richoz continue avec l'impact sur le terrain. M. Claude Rossier intervient en disant ne pas être d'accord que chacun donne son opinion car nous ne sommes pas dans un débat. M. le Syndic demande un retour au calme. M. Richoz propose une discussion avec M. Rossier après l'assemblée.
- M. Claude Rossier pose une question à M. Mauron : qu'est-ce que ça représente comme surface bétonnée. M. Mauron répond que la construction d'une éolienne nécessite une route d'accès qui n'a pas besoin d'être bétonnée ainsi qu'une place pour la monter. Il y a également un socle de béton dans le sol. Cela représente l'équivalent de béton pour quatre maisons. La place nécessaire est d'environ 10mx10m revégétalisé par la suite.
- Mme Olivia Berset a une question pour M. Mauron : d'après les schémas présentés, il semble que nous aurons un besoin d'énergie électrique croissante. Il vend toujours les projets éoliens comme des projets temporaires d'une durée de 20 ans. Pourquoi démonter les parcs dans 20 ans pour revenir à la nature si le besoin électrique va sans cesse augmenter. A son avis, nous irons vers un repowering et non un démantèlement des parcs éoliens. M. Mauron répond que les parcs sont effectivement construits pour 20 ans. Le gros avantage de l'éolien est qu'une éolienne est facilement démantelée en quelques semaines, contrairement au nucléaire. A ce jour, M. Mauron ne sait pas durant combien de décennies, nous aurons besoin de l'éolien. A ce jour, nous n'avons pas de solution qui permette de transvaser l'énergie de l'été à l'hiver. Le projet de construction d'un parc prendra environ 10 ans, la durée de vie d'un parc est d'environ 20 ans, ce qui nous propulse en 2050. Quel sera le besoin en énergie en 2050, M. Mauron ne le sait pas. A ce jour, de très bonnes solutions de stockage existent pour de courtes durées mais pas de vraie solution de stockage pour maintenir l'énergie produite en été pour l'utiliser en hiver. M. Mauron ne peut pas s'exprimer sur l'état de la science en 2050.
- Mme Valérie Morel demande comment l'énergie va arriver aux pylônes de haute tension et par où vont passer ces pylônes. M. Mauron veut être très clair, il a été très surpris de l'intervention de la commission de l'énergie car la construction d'un parc éolien ne requiert pas un réseau de très haute tension. Au Mont-Crosin, il n'y a pas de très haute tension. Il est prévu de réunir la haute et moyenne tension et d'enfouir les lignes encore visibles actuellement, comprises dans les mesures de compensation. Donc globalement, il y aura moins de ligne qu'actuellement.

- M. Frédéric Richoz a une question à Mme de Weck bien qu'il ne sache pas vraiment à qui s'adresser. C'est au sujet de la vidéo visionnée sur Youtube dans laquelle, on parle de tranchées de 25 m de large pour une ligne à très haute tension – haute tension. Il s'interpelle de cette largeur avancée. Il s'adresse à Mme de Weck car elle l'a montré durant sa présentation mais finalement, M. Richoz ne sait pas étant donné que tout est toujours anonyme. Mme de Weck répond que la vidéo passée ce soir n'est pas la même car il n'y a pas de texte. M. Sciboz répond que ces vidéos sont réalisées depuis huit ans. Il s'agit d'une extrapolation du PDCant. et cette situation est unique car c'est inédit de construire des parcs à l'intérieur des forêts. La vidéo financée par les bénévoles démontre 25 m pour la tranchée pour les lignes électrique. M. Sciboz dit qu'en réalité, la largeur peut être réduite, il se peut qu'elle ne soit que de 15 m. M. Richoz clarifie qu'on parle de la tranchée pour la conduite électrique. M. Sciboz acquiesce. M. Richoz répond qu'elle ne serait finalement que de 1.5 m.
- M. Frédéric Richoz a une seconde question pour M. Sciboz qui parle de lignes à très haute tension. Finalement, à Romont, il y a quatre lignes à haute tension qui arrivent, ce qui permettrait de sortir l'énergie d'environ 240 éoliennes alors pourquoi ne pas les utiliser et construire selon M. Sciboz une ligne à très haute tension. M. Sciboz répond qu'il s'agit des conclusions de la commission de l'énergie avec M. Verwilghen qui a travaillé durant de nombreuses années chez ABB. Dès que l'on arrive à une certaine production, le site passe en intérêt national. Selon les calculs faits sur 40 machines, on remarque qu'il n'est pas possible de faire sortir l'énergie produite. Lorsqu'on compare toutes les autres zones initialement prévues au PDCant., elles sont proches de lignes existantes de très haute tension. M. Richoz répond que c'est faux et qu'il s'agit de mensonges et de manipulation. M. Sciboz répond que selon les calculs, il faut de la très haute tension. M. Mauron confirme qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de la très haute tension. M. Richoz dit que pour les sept machines envisagées pour Sommentier, selon lui, les trois lignes actuelles de moyenne tension suffisent.
- M. Olivier Spinnler relève que M. Mauron parle souvent de l'intermittence de la production entre l'hiver et l'été mais l'éolien est aussi une production intermittente. Le problème viendrait des pics de production. Il demande quelle est la proportion de l'électricité des ménages par rapport au total de la consommation électrique. Un ménage consomme très peu. On nous dit qu'une éolienne produit de l'électricité pour 5000 ménages alors est-ce qu'on pourrait rapporter cela au besoin total d'électricité. M. Mauron dit que l'éolien est intermittent. On a une chance énorme en Suisse car nous avons une capacité de stockage liée avec les barrages. La combinaison entre l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque est parfaitement existante en Suisse. Le stockage actuel ne suffit pas pour passer l'hiver qu'avec le photovoltaïque et l'hydraulique. La part de la consommation des ménages en Suisse est à-peu-près de 35%.
- M. Julien Rion a une question par rapport à la présentation de la commission. Dans la présentation des articles il avait l'impression d'avoir les mêmes arguments que Paysage Libre. Il demande la liste de tous les documents consultés qui font la base de la recommandation de la commission car il lui semble qu'on trouve autant d'articles qui démontrent le contraire que ce qui a été montré. Il a ressenti une présentation très parti pris. Mme Mathis répond que chaque point énoncé a été documenté par des revues qui sont disponibles. M. Sciboz complète qu'il s'agit de l'avis de 12 personnes relatif à un travail de plusieurs mois. Selon une composition différente de la commission, la synthèse aurait été peut-être différente. L'avis n'est ni pour ni tout à fait contre avec la conclusion des 12 personnes qui est « non » car les risques sont plus grands qu'une possibilité intéressante et positive pour la Commune.
- M. Giovanni Turla a une question pour Greenwatt qui parle d'intermittence mais M. Turla demande comment une éolien se remet en marche une fois qu'elle est arrêtée. M. Mauron répond qu'elle tourne par le vent. Une éolienne tourne à-peu-près 75% du temps, ce qui représente environ 20% du temps correspondant à la puissance maximale. Dans le cadre du solaire, on est plutôt à 10%. M. Turla demande alors quel est le rapport poids puissance pour

faire tourner une pale. M. Mauron répond à nouveau qu'on n'injecte pas d'électricité pour faire tourner une pale.

- M. Pierre-André Uldry explique son inquiétude face à l'abattage d'arbres, système écologique d'oxygène. Chaque arbre s'exprime et parle jusqu'à 5km de distance. Il se demande si on doit foutre en l'air notre nature et comment on devra l'expliquer à nos enfants. Mme Berset dit que les lieux ne sont pas encore définis. C'est une étape qui se ferait à la suite des mesures in situ. Les parcs ne seraient pas forcément créés en forêt mais aussi en pâturage. Dans le développement d'un parc éolien, il y a toujours plusieurs millions de francs pour des mesures de compensation pour essayer d'améliorer le site local. Elle approuve que les arbres ont des valeurs. L'objectif final est d'améliorer la situation.
- M. Max Castella aimerait savoir si on parle du projet global, soit 40 éoliennes en Glâne, quel pourcentage de la production suisse cela représenterait ? M. Mauron répond que les 40 éoliennes sont prévues sur l'entier du Canton et non qu'en Glâne. L'objectif est d'arriver à environ 160 GWh, soit 10% de la consommation du canton de Fribourg. En Suisse, chaque canton a reçu des objectifs fixés par la Confédération en raison de la stratégie 2050. Cet objectif pour Fribourg a été repris par le PDCant. pour l'implantation d'éoliennes d'ici 2030, 2035 c'est l'objectif que le canton s'est fixé. 40 machines constituent 250 GWh soit à peu près 40% de la consommation.
- M. Roland Corbat aimerait savoir qu'en est-il du subventionnement des éoliennes. M. Mauron explique que la Suisse fixe une rémunération par kW produit. Le système de subvention a été défini par les cantons. M. Corbat demande si les subventions sont supérieures au rendement qui est prévu de revenir aux Communes. M. Mauron explique que c'est le développeur qui va investir dans le parc et s'occuper du démantèlement. La Commune recevrait des revenus entre 300 ou 400 mille francs pour le site prévu.
- M. Daniel Dumas ne pense pas que les chiffres avancés par M. Mauron soient justes car la Commune perdra certains de ses contribuables ce qui représentera une perte sèche pour la Commune. Il demande ce que Groupe E fera des voisins immédiats des aérogénérateurs, à moins de 400m, et si une compensation est prévue pour eux. M. Mauron dit que la meilleure manière est de voir ce qui se passe dans les régions où un parc est installé. A Charrat, des gens habitent à 400m et ne sont pas partis.
- Mme Evelyne Chardonnens est étonnée que peu d'intervenants aient parlé des impacts humains alors que c'est le remue-ménage en France, en Belgique et en Allemagne, où les éoliennes sont à minimum 1500 voire 2000 m des habitations. Dans le cas précis, les habitants seront à moins de 300 m. Quelle est la position des différents intervenants sur les conséquences humaines, ce qui pourra arriver au niveau de la santé humaine, des vaches, des chevaux... Mme de Weck se sent motivée de répondre car elle en a parlé, elle pense que c'est un élément essentiel et selon le PDCant, on voit que l'humain n'est pris en compte qu'à 25%. Elle revient sur la comparaison de M. Mauron sur le Mont-Crosin, les éoliennes sont deux fois plus petites et il y a très peu d'habitations. Ce qu'il faut voir c'est que les Fr. 27'000.- (chiffres donnés) ne représentent pas Fr. 300'000.- de bénéfice. On se bat pour augmenter la distance, ce qu'à répondu le Conseil fédéral, c'est que si on met de la distance, on ne construit plus d'éolienne. Un chiffre que M. Mauron n'a pas donné c'est le prix de la RPC qui est de 21 ct/kW. Le solaire est intermittent mais il est géré selon chacun et avec des pics qui gardent cette énergie durant plusieurs jours. C'est donc un moyen beaucoup plus écologique qu'une éolienne qui est dirigée par Greenwatt. M. Mauron répond qu'au Mont-Crosin, la hauteur des éoliennes est de 160 m, donc celles envisagées en Glâne ne seront pas deux fois plus hautes. A ce jour, on ne sait pas la grandeur des éoliennes car on attend les études. Pour le montant versé aux Communes, il n'arrive pas au même calcul que Mme de Weck, soit Fr. 25'000.- + Fr. 25'000.- (terrain et propriétaire) multiplié par sept. Groupe E est avant tout inquiet sur la période d'approvisionnement 2030-2035. Si ça rapportait à Groupe E ça serait une bonne nouvelle car il appartient à 80% à l'Etat de Fribourg. Groupe E, c'est la population aussi.

- Mme Mélanie Felden relève que le projet est souvent comparé aux éoliennes de Charrat ou du Mont-Crosin mais celle qu'on va avoir sont les seules en Europe. On ne peut pas comparer des choses à la santé humaine. Des parcs sont en train de fermer en France. Mme Berset entend ses craintes mais est très étonnée d'entendre dire que c'est les plus hautes d'Europe alors qu'on ne sait toujours pas les modèles qui seront choisis avant la mise à l'enquête. Aussi le nombre se multiplie tous les jours. Les plus hautes d'Europe font 260 m de haut et se trouvent en Allemagne. Lors de la mise à l'enquête, la population pourra s'opposer. Mme Felden dit que le planning prévoit seulement une « entrée en force ». Dès que le permis de construire sera mis à l'enquête publique, l'assemblée ne pourra pas voter. Mme Berset dit qu'il n'y a effectivement pas de votation mais c'est la population qui décidera de la mise à disposition des parcelles communales. La population pourra faire opposition comme pour tout permis et le Conseil communal devra modifier le PAL pour créer une zone spéciale éolienne. L'idée est d'aller avec la population. Groupe E demande juste de pouvoir faire des études pour voir s'il y a du vent. Au niveau de la santé humaine, elle pense que la législation suisse prend en plus de la distance, l'ordonnance de protection sur le bruit qui est très contraignante, soit les 45 décibels fixés qui correspondent au bruit d'un lave-vaisselle. Mme Felden demande si Mme Berset est prête à venir à 300 ou 400 m d'une éolienne. Mme Berset dit que l'emplacement n'est pas connu. Mme Felden dit que la seule chose on peut dire c'est qu'elles sont subventionnées. Mme Berset dit que selon la brochure que Mme Felden a, il est prévu des études sur cinq ans également sur l'impact humain mais aussi sur la faune et que les machines peuvent être arrêtées en période de migration. On peut brider les machines, mettre des peignes sur le bout des pales pour diminuer le bruit. De grosses évolutions techniques ont été faites.
- M. Raymond Tinguely revient sur un slide relatif au secteur de Sommentier. Il semblerait qu'il n'y ait aucun impact sur la faune, cependant, on ne demande pas à l'humain, aux citoyens ce qu'ils en pensent. Mme Berset explique que ce n'est pas Groupe E qui a démontré cela. M. Tinguely a une question à M. Mauron, pourquoi on ne peut pas placer ces éoliennes au sommet des Alpettes ou de la Berra plutôt qu'au milieu des habitations. M. Mauron relève qu'on a une vraie problématique sur l'approvisionnement et que les sites avec potentiel devront être utilisés.
- Mme Laura d'Estévenens a une question pour Groupe E. On sait qu'aucun moyen de recyclage des pales n'est connu. Comment Groupe E envisage de procéder ? Les enterrer et polluer le sol et qui en a la charge. Mme Berset dit que le démantèlement est à la charge du développeur. Un montant est prévu dans le business plan. Les éoliennes sont recyclables à plus de 90%, seules les pales devraient être mises en cimenterie qui permettraient de chauffer les cimenteries en Suisse pour permettre une ressource.
- M. Jérôme Bifrare a une dernière question plutôt d'ordre politique, soit pour le Service de l'environnement ou les autorités cantonales. Ce soir, on discute si on entre en matière ou pas. Si on n'entrait pas en matière pour des éoliennes, il y a quand même une stratégie énergétique mise en place au niveau de la Confédération, discutée avec les cantons. Cela fait 30 ans qu'il est dans le milieu agricole et qu'il touche des subventions et il a appris du fonctionnement de l'état et de sa politique. Au début on fait marcher avec une carotte pour arriver aux objectifs fixés. En finalité, quand la carotte ne suffit pas, c'est le bâton. Si on refuse, quelles sont les conséquences dans 5, 10 ou 20 ans si les autorités supérieures constatent qu'on n'atteint pas l'objectif ? Est-ce que la Confédération ou le Canton pourra exiger l'implantation d'éoliennes sans subventionnement ? Mme de Weck donne son opinion personnelle à savoir que nous avons une superbe énergie solaire. La majorité des cantons ont refusé l'éolien et favorisent le développement solaire qui pourrait produire 36% des besoins électriques. Elle pense que c'est mieux d'arrêter maintenant l'expérience et compenser par le solaire. M. Bifrare demande quelle est la possibilité de la Confédération d'imposer la mise en place d'éoliennes. M. Mauron dit que pour le moment on peut vivre avec un petit peu de compassion. Pour réaliser la

transition énergétique, on aura besoin de plusieurs types d'énergie telle que le solaire mais aussi le rehaussement des barrages en Suisse ainsi que l'éolien. A part ces alternatives qui ensemble uniquement créent une solution, il n'y a pas de plan B, ce qui est inquiétant au niveau de l'approvisionnement. On va contre un mur sans approvisionnement.

M. le Syndic stoppe les questions et passe au point 6 de notre tractanda, soit la votation.

\*\*\*\*\*

#### **6. Votation concernant l'entrée en matière sur la création d'une zone éolienne sur le territoire de la Commune de Vuisternens-devant-Romont**

Vu le grand nombre de citoyens présents ainsi que la configuration de la salle, les votations auront lieu à bulletin secret, à l'aide du bulletin que les citoyens ont reçu à l'entrée. Les votes devront être déposés dans les urnes que les scrutateurs feront circuler. M. le Syndic demande aux citoyens d'écrire lisiblement leur réponse, sous peine de nullité.

M. le Syndic demande aux citoyens présents s'ils acceptent l'entrée en matière sur la création d'une zone éolienne sur le territoire de la Commune de Vuisternens-devant-Romont. Les personnes qui acceptent inscrivent un OUI, celles qui refusent inscrivent un NON.

M. le Syndic remercie l'assemblée d'observer un moment de pause pour que les scrutateurs puissent décompter les bulletins.

#### **Résultat du vote :**

Bulletins distribués : 424

Bulletins rentrés : 422

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 10

Bulletins valables : 410

Oui : 44

Non : 366

Les citoyens présents de la Commune de Vuisternens-devant-Romont refusent l'entrée en matière sur la création d'une zone éolienne sur le territoire communal.

Le Conseil Communal prend acte de la décision et s'engage à respecter et à défendre cette décision. L'assemblée applaudit.

\*\*\*\*\*

Vu qu'il s'agit d'une assemblée extraordinaire, il n'y a pas de points « Divers » prévu. M. le Syndic demande s'il y a encore des questions ou des remarques de la part de l'assemblée. Cela n'étant pas le cas, M. le Syndic lève l'assemblée à 22h30.

M. le Syndic remercie tous les citoyens pour leur participation, les orateurs pour la qualité de leurs présentations, M. Christian Deillon pour l'installation de micros, le personnel communal pour son incroyable engagement ainsi que tous ses collègues du Conseil communal pour leur travail.

Au nom du Conseil communal, il souhaite aux personnes présentes un bon retour chez eux, un été plein de bonnes surprises, avec pour la plupart d'entre eux, des vacances amplement méritées.

\*\*\*\*\*